



Lycée des Métiers du Bâtiment, des Travaux Publics et de la Topographie RENE CAILLIE



RENTREE SEPTEMBRE 2023

INFORMATION DEMI-PENSION

A l'attention des responsables légaux

La Provisoire
Leïla BEN KADER

Secrétariat
Valérie Daniel

Dossier suivi par
Céline OLIVARI, CPE

Téléphone
04 91 18 10 06

Fax
04 91 18 10 14

Mél.
ce.0130057s@ac-aix-
marseille.fr

173, Boulevard de Saint
Loup
13011 Marseille

Vous souhaitez que votre enfant déjeune à la cantine ?

Votre enfant devra **se présenter à la cantine dès le jour de sa rentrée** et retirer un dossier d'inscription que vous complèterez et retournerez dans les plus brefs délais.

Ne vous seront facturés que les repas effectivement pris au restaurant scolaire ; le service de gestion se tient à votre disposition pour les modalités pratiques (réservation des repas, paiement ...)

● Pour les lycéens et étudiants

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription à la demi-pension ne vaut pas **OBLIGATION** d'y déjeuner. Votre enfant demeurera libre de quitter l'établissement pendant la pause méridienne, **AUX HORAIRES HABITUELS d'ouverture du portail, et sera donc placé sous votre responsabilité.**

Si vous ne SOUHAITEZ PAS que votre enfant quitte l'établissement, merci d'en faire la demande par mail à l'adresse suivante viesco.rc@gmail.com en précisant le ou les jours concernés. Vous pouvez également contacter par téléphone la CPE de la classe de votre enfant.

● Pour les collégiens (3èmes Prépa Métiers)

Les élèves demi-pensionnaires scolarisés en 3^{ème} Prépa Métiers ont **OBLIGATION** prendre leur repas au lycée. Il n'y a pas de sortie possible sauf sur autorisation exceptionnelle écrite des responsables légaux (mot dans le carnet, mail)

La Direction